

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 13 décembre 2016

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille seize-----

et le 13 décembre-----

Date de  
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel

08/12/2016

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage  
08/12/2016

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève  
(Procuration de M. LABEYRIE Nicolas), FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel,  
ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mmes CARRERE Amandine,  
MONDIN-SEAILLES Christiane, PLOQUIN Cécile, Mme DAL BEN Carine, M.  
CASTAY Jean-Marc.

Excusés : M. CABANNES Pierre, DESPAX Nelly, LABEYRIE Nicolas (Procuration  
à Mme Geneviève CUZACQ)

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

*Révision des loyers Palulos Résidence Charles de Gaulle au 1<sup>er</sup> janvier 2017*

Monsieur le Maire rappelle les clauses du bail de location et notamment le paragraphe 4-1, à savoir  
"au cours de la période triennale, le loyer sera révisé chaque année sur la base des variations de  
l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE".

Après consultation de l'ADIL la variation pour les loyers Palulos est de 0.00 %.

Fait à MONTREAL le 13 décembre 2016.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.